FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dégraissant alimentaire Réf: 11005

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Dégraissant alimentaire 750ml

Code du produit : 11005 Groupe de produits : Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Description/Emploi : Nettoyant sols

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: ERDTA entreprise adaptée

Adresse: 1306 chemin des Molières - 69210 LENTILLY

Téléphone : 04.72.89.30.20 Mail : contact@ea-erdta.com

Site web: www.erdta-entrepriseadaptee.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	INRS		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) Nº 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possèdant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numero * CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N* REACH) 01-2119450011-80	5 - 10	Non classé
Carbonate de sodium	(Numero * CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N* REACH) 01-2119485498-19	<= 2	Xi; R36
Alkylpolyglucoside	(Numero * CAS) 68515-73-1 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N* REACH) 01-2119488530-36	<2	Xi; R41



Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro * CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N* REACH) 01-2119450011-60	5 - 10	Non classé
Carbonate de sodium	(Numero * CAS) 497-19-8 (Eineos nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N* REACH) 01-2119485498-19	<= 2	Eye Irrit. 2, H319
Alkylpolyglucoside	(Numero * CAS) 68515-73-1 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N* REACH) 01-2119488530-36	< 2	Eye Dam. 1, H318
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Alkylpolyglucoside	(Numero * CAS) 68515-73-1 (Eineos nr) / (EG annex nr) / (N* REACH) 01-2119488530-36	(10,01 = <c 1,="" 100)="" <="" dam.="" eye="" h318<="" td=""></c>	

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes

sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire se rendre

chez un médecin.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.

Effets aigu de peau : Données non disponibles.

Effets aigu des yeux : Données non disponibles.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen

d'extinction peut être utilisé.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles



RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)			
UE IOELV TWA (mg/m³) 308 mg/m³			
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm	
UE	Notes	Skin	
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³	
France	VME (ppm)	50 ppm	

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
A long terme - effets systémiques, cutanée	65 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	310 mg/m³		
DNEL/DMEL (Population générale)			
A long terme - effets systémiques,orale	1,87 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour		
PNEC (Eau)			
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l		
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l		
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l		
PNEC (Sédiments)			
PNEC sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg poids sec		
PNEC sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg poids sec		
PNEC (Sol)			
PNEC sol	2,74 mg/kg poids sec		
PNEC (STP)			
PNEC station d'épuration	4168 mg/l		
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
A long terme - effets systémiques, cutanée	595000 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	420 mg/m³		
DNEL/DMEL (Population générale)			
A long terme - effets systémiques,orale	35,7 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	124 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	357000 mg/kg de poids corporel/jour		
PNEC (Eau)			
PNEC aqua (eau douce)	0,176 mg/l		
PNEC aqua (eau de mer)	0,0176 mg/l		
PNEC (Sédiments)			
PNEC sédiments (eau douce)	1,516 mg/kg poids sec		
PNEC sédiments (eau de mer)	0,152 mg/kg poids sec		
PNEC (Sol)			
PNEC sol	0,654 mg/kg poids sec		
PNEC (Orale)			
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	111,11 mg/kg		
PNEC (STP)			
PNEC station d'épuration	560 mg/l		



8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : non exigé.

Protection oculaire : Non exigé.

Equipement spécial de sécurité : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Etat physique/Forme : Liquide.
Couleur : Jaune.
Odeur : parfumée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 10,5 - 11,4 (100%)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,025 - 1,055 Solubilité : Eau: 100% (20°C)

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C.

Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

E	Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
	DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
-	DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg



Ether Méthylique du Dipropylèneglycol	(34590-94-8)	
ATE CLP (voie cutanée)	9500,000 mg/kg de poids corporel	
Carbonate de sodium (497-19-8)		
DL50 orale rat	2800 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,3 mg/l	
ATE CLP (voie orale)	2800,000 mg/kg	
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 10,5 - 11,4 (100%)	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

No CAS 68515-73-1 : limites de concentration spécifiques indiquées par le fournisseur

pH: 10,5 - 11,4 (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l
Carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 poisson 1 300 mg/l	
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	10 - 100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l 1-10

12.2. Persistance et dégradabilité

RESOLUTIONS DEGRAISSANT CON	NCENTRE - 771156
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
Biodégradation	> 70 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII



Carbonate de sodium (497-19-8)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du

producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions

légales

: Non concemé par les conditions de restriction _ ANNEXE XVII.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	
savon, agents de surface non ioniques, polycarboxylates, agents de surface anioniques	<5%
BENZISOTHIAZOLINONE	
parfums	



15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informati ons sur les composants	Modifié	
4.2		Modifié	
8.1		Modifié	
11.1		Modifié	
15.1		Modifié	
16		Modifié	

Autres informations

: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande	

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

